

**Séance du Conseil de Ville
du 14 décembre 2009 à 18 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 10 / 2009**

1. Communications
2. Appel
3. Questions orales
4. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
- M. Simon MFUMU NSUKA
5. Election de M. Michel Frossard, CS•POP•Verts, à la Commission de gestion et de vérification des comptes communaux, en remplacement de M. Max Goetschmann
6. Développement du postulat 4.06/09 - "Politique énergétique : nucléaire non merci !", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli
7. Développement du postulat 4.07/09 - "Politique énergétique : petites centrales hydroélectriques", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli
8. Développement du postulat 4.08/09 - "Politique énergétique : pour une gestion durable des ressources naturelles", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli
9. Développement du postulat 4.09/09 - "Politique énergétique : le découplage, vendre moins, gagner plus !", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli
10. Développement de la motion 5.11/09 - "Promouvoir l'énergie photovoltaïque à Delémont", PS, M. François Klopfenstein
11. Réponse à la question écrite 2.12/09 - "Animation nocturne : la médaille et le revers de la médaille", CS•POP•Verts, M. Max Goetschmann
12. Election du Bureau pour l'année 2010
13. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. Romain Seuret, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il annonce que Mme Sabine Jaquet, démissionnaire, est remplacée par M. Mehmet Ali Celik, Mme Yeter Dincarslan devenant suppléante.

2. APPEL

41 membres sont présents.

M. Romain **Seuret**, président, M. David **Asséo**, 1^{er} vice-président, M. Paul **Fasel**, 2^{ème} vice-président, M. Sébastien **Lapaire**, Mme Anne **Froidevaux**, scrutateurs.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Dominique **Baettig**, Yves **Bregnard**, Mehmet Ali **Celik**, Pierre **Chételat**, Matthieu **Comte**, Julien **Crevoisier**, Jean-Bernard **Deillon**, Luc **Dobler**, Jean-Yves **Gentil**, Max **Goetschmann**, Besim **Hoxha**, François **Klopfenstein**, Jean-Pierre **Kohler**, Julien **Lesniak**, Jacques **Marchand**, Emmanuel **Martinoli**, Sylvianne **Mertenat**, Olivier **Montavon**, Jean **Parrat**, Alphonse **Poupon**, Rita **Rais-Vernier**, Philippe **Rottet**, Emmanuelle **Schaffter Milani**, Didier **Schaller**, Anne **Seydoux**, Pierre-Alain **Voisard**, Christian **Wirz**.

Sont excusés et remplacés

M. Jérôme Corbat est remplacé par M. Michel **Frossard**
 Mme Murielle Macchi est remplacée par Mme Yeter **Dincarslan**
 M. Grégoire Monin est remplacé par M. Marc **Ribeaud**
 M. Pepi Natale est remplacé par M. Didier **Nicoulin**
 M. Charles-André Schäublin est remplacé par M. Stève **Farine**
 M. Jude Schindelholz est remplacé par Mme Francine **Chollet**
 M. Julien Spinelli est remplacé par M. Isa **Kuci**

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. André **Parrat**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. QUESTIONS ORALES

M. Dominique Baettig, UDC, demande confirmation du coût induit par l'installation, au Bérudier, des lettres lumineuses DELEMONT, estimé entre Fr. 250'000.- et Fr. 300'000.-. Vu l'endettement communal, cette dépense lui paraît superflue, raison pour laquelle il espère que ce projet ne sera pas financé par la Ville.

M. Pierre Kohler, maire, informe que le Conseil de Ville, au moment où il sera amené à prendre position à ce sujet, recevra tout renseignement utile quant à cette dépense, que le Conseil communal juge intéressante, en particulier pour l'image de la ville à l'extérieur du canton.

M. Dominique Baettig est partiellement satisfait.

M. Sébastien Lapaire, PS, estimant que les fresques ornant le Café de l'Espagne mériteraient un rafraîchissement, demande au Conseil communal s'il envisage de prendre contact avec le propriétaire du bâtiment en vue d'une rénovation de cette façade, qui, selon bon nombre de citoyens, fait partie du patrimoine de Delémont.

Mme Françoise Collarin souligne que la Ville n'intervient pas auprès des propriétaires fonciers dans ce cas de figure. En particulier, elle souligne que le propriétaire du bâtiment en question, lorsqu'il a posé de nouvelles fenêtres, ne s'est pas conformé aux attentes de la Ville. De l'avis de Mme Collarin, ce propriétaire pourrait solliciter des aides cantonales. Comme le budget ne contient aucune rubrique à ce sujet, Mme Collarin soumettra cette remarque à l'Exécutif.

M. Sébastien Lapaire est satisfait.

M. Mehmet Ali Celik, PS, revenant sur la récente suppression de quelques emplois sociaux à la Municipalité, regrette cette mesure, ces postes procurant une activité lucrative à des personnes en difficulté. A son sens, les collectivités publiques doivent donner l'exemple en permettant l'insertion ou la réinsertion de citoyens, particulièrement en temps de crise. Il demande donc si l'ensemble des emplois sociaux existant à la Commune seront supprimés.

M. André Parrat confirme qu'un tel poste a dû être supprimé au Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, en raison de difficultés répétées qui, malgré de nombreuses tentatives, n'ont pas pu être résolues. S'agissant des emplois

sociaux en général, M. Parrat indique que de tels postes ont toujours existé au sein de la Commune. Par ailleurs, dans le cadre du plan de crise du Conseil communal, les programmes d'occupation pour chômeurs et les emplois temporaires ont été élargis, offrant une vingtaine de postes. Ce plan comprend également les contrats d'insertion développés par le Service de l'action sociale. Début 2010, le Conseil communal mettra en œuvre ces mesures.

M. Mehmet Ali Celik est partiellement satisfait.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, s'interroge sur la suppression de places de stationnement le long de la rue du Stand, qui modéraient la circulation. Il souhaite connaître les raisons de cette mesure et demande si d'autres aménagements sont prévus pour ralentir le trafic.

Mme Françoise Collarin indique que ces places ont été supprimées pour assurer la ponctualité des transports publics - les bus étant souvent bloqués derrière les voitures stationnées - et maintenir les horaires. Aucun aménagement n'est prévu, à l'exception d'une signalisation limitant la vitesse.

M. Didier Nicoulin est partiellement satisfait.

4. **PROMESSE D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. Pierre Kohler, maire, invite le Conseil de Ville à accepter cette requête, qui répond aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Simon Mfumu Nsuka est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

5. **ELECTION DE M. MICHEL FROSSARD, CS•POP•VERTS, À LA COMMISSION DE GESTION ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES COMMUNAUX, EN REMPLACEMENT DE M. MAX GOETSCHMANN**

M. Jean Parrat, CS•POP•Verts, propose la candidature de M. Michel Frossard pour le remplacement de M. Max Goetschmann à la Commission de gestion et de vérification des comptes communaux.

DECISION : M. Michel Frossard est élu à la Commission de gestion et de vérification des comptes communaux à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.06/09 - "POLITIQUE ENERGETIQUE : NUCLEAIRE NON MERCI !", CS•POP•VERTS, M. EMMANUEL MARTINOLI**

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, est d'avis que l'énergie nucléaire doit être progressivement supprimée, par des économies drastiques et des mesures améliorant l'efficacité énergétique, tout en assurant le même confort. De plus, les énergies renouvelables doivent être développées. M. Martinoli relève la politique énergétique de la Ville, qui vise à mettre en place une gestion durable des ressources, notamment par la réduction des impacts environnementaux et des coûts directs et indirects liés à l'énergie. Cette gestion doit également garantir un approvisionnement sûr. De l'avis de M. Martinoli, l'utilisation du courant nucléaire n'est pas conforme à la conception directrice communale en la matière, le nucléaire n'étant ni sûr, ni fiable. Il présente d'ailleurs un grave danger, par l'exploitation de l'uranium et les réacteurs atomiques à risques, dont les dysfonctionnements ne sont pas dévoilés, selon lui. Il met aussi en exergue la problématique liée aux déchets nucléaires et la pollution provoquée par cette énergie, notamment l'extraction de l'uranium.

Par ailleurs, M. Martinoli estime que le nucléaire n'évite pas le recours aux énergies fossiles, citant en exemple les investissements conséquents des FMB dans certaines

usines à charbon allemandes. Il souligne également le coût attractif de l'énergie nucléaire, ce qui est dû, selon lui, au fait que l'ensemble des citoyens assume les frais liés au traitement des déchets et aux éventuels accidents. Relevant le refus du Canton de Vaud, lors d'un récent scrutin consultatif, de poursuivre l'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg, M. Martinoli estime que le recours au nucléaire peut être évité, par des économies d'énergie, un accroissement de l'efficacité énergétique et le recours progressif aux énergies renouvelables, comme le démontrent les études de l'Office fédéral de l'énergie et du bureau d'ingénieurs Weinmann-Energies d'Echallens. Tous deux estiment que la production de trois centrales nucléaires suisses peut être remplacée en mettant en application des mesures d'efficacité énergétique et en développant des énergies renouvelables, ce qui créerait d'ailleurs davantage de places de travail que les centrales nucléaires. Pour Delémont en particulier, la consommation d'énergie annuelle atteint 75 GWh, provenant à raison de 61 % du nucléaire et 36 % de l'énergie hydraulique.

En conclusion, par son postulat, M. Martinoli suggère de réduire, dans l'électricité fournie par la Ville, la part de nucléaire et de la compenser progressivement par des énergies renouvelables (éoliennes de la Haute-Borne, centrale hydraulique de la Grande-Ecluse, énergie photovoltaïque et géothermie) et des économies d'énergie de l'ordre de 20 à 30 %.

M. Pierre Brulhart se basant sur les brochures des Services industriels, confirme que l'électricité fournie aux consommateurs delémontains provient du nucléaire (61 %), de l'énergie hydraulique (36 %), avec 0.13 % d'autres énergies renouvelables, et d'agents énergétiques non vérifiables (2.26 %). M. Brulhart souligne la volonté du Conseil communal de remplacer cette dernière catégorie d'énergies, susceptibles de produire des quantités importantes de CO₂, par de l'énergie hydraulique labellisée Nature Made. Seuls quelques ménages et un grand consommateur delémontains l'ont refusée. Delémont consomme donc 4.6 GWh d'électricité provenant d'énergies renouvelables. L'Exécutif a renoncé à appliquer cette démarche au nucléaire, en raison de l'augmentation de 10 % qu'elle aurait provoquée, ce que de nombreux consommateurs auraient probablement refusé. M. Brulhart encourage à recourir au courant électrique qui respecte la nature, l'hydraulique provoquant une hausse de la facture de Fr. 100.- par année, contre Fr. 2'000.- pour l'énergie solaire. Dans les années à venir, le Conseil communal proposera d'autres produits réduisant la part du nucléaire.

Par ailleurs, M. Brulhart rappelle la libéralisation totale du marché de l'électricité dès 2014 probablement. L'objectif du Conseil communal sera donc de fournir de l'électricité à un prix compétitif, en maintenant une qualité minimum, ce qui obligera tout de même à recourir au nucléaire, en raison de son coût attractif. Cette politique sera toutefois préférable à l'achat, par des citoyens delémontains, d'électricité provenant uniquement du nucléaire. En dernier lieu, M. Brulhart invite le Conseil de Ville à accepter ce postulat.

M. Stève Farine, PLR, relevant l'augmentation constante de la consommation d'électricité en Suisse, souligne que la suppression du nucléaire risque d'augmenter drastiquement le prix de l'énergie, ce qui pénalisera les citoyens et l'économie de la Ville. La fermeture des centrales nucléaires suisses nécessiterait d'importer 40 % de l'électricité, parallèlement à l'approvisionnement énergétique de la Suisse, provenant déjà principalement de France et d'Italie. Estimant que cette problématique doit être traitée au-delà des frontières communales, M. Farine souligne que la politique fédérale en la matière se base sur la promotion des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les centrales électriques et la politique énergétique extérieure. Il craint que la suppression de l'un de ces aspects ne soit néfaste et il insiste sur la sécurité énergétique à assurer.

M. Farine souhaite connaître les moyens qui permettront de renoncer au nucléaire, dont les conséquences auront des impacts sur la ville. Par ailleurs, M. Farine rappelle que chaque consommateur peut déjà contribuer à la suppression des énergies non renouvelables en choisissant son propre courant. Il invite à ne pas effrayer la population mais à faire preuve d'honnêteté, en précisant les coûts qu'engendrerait la suppression du nucléaire. Il propose donc de modifier le dernier paragraphe du postulat et de stipuler "définir les dispositions" en lieu et place de "prendre les dispositions". Il suggère également d'ajouter la phrase "étudier l'impact environnemental, économique et social ainsi que calculer l'investissement nécessaire et le prix projeté de l'électricité".

M. Sébastien Lapaire, PS, doute que la population, entre autres, accepte de renoncer à une partie de son confort pour réduire son impact écologique, tout en étant persuadé que

l'environnement, le climat et les choix énergétiques sont une priorité incontournable. De ce fait, il estime que l'approvisionnement énergétique devrait provenir de sources renouvelables uniquement et les innovations développées, au niveau technologique d'une part, et au niveau local d'autre part. Son groupe acceptera donc les quatre postulats qui s'alignent sur les objectifs fixés par le Département de l'énergie et des eaux.

M. Dominique Baettig, UDC, informe que son groupe combattra ce postulat, trop irréaliste selon lui, étant donné qu'il vise à exclure totalement le nucléaire. Toutefois, il rejoint les préoccupations de l'auteur quant à la réduction de la consommation, l'efficacité énergétique et l'intérêt pour les énergies renouvelables. Il relève également que le mode de vie actuel est très gourmand en consommation d'énergie. Il lui semble improbable de pouvoir répondre, dans les années à venir, aux besoins énergétiques du pays sans recours au nucléaire, pour lequel aucune alternative comparable n'existera à court terme.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, refuse la modification du groupe PLR.

DECISION : le postulat 4.06/09 - "Politique énergétique : nucléaire non merci !", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli est accepté par 24 voix contre 5.

7. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.07/09 - "POLITIQUE ENERGETIQUE : PETITES CENTRALES HYDROELECTRIQUES", CS•POP•VERTS, M. EMMANUEL MARTINOLI

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, propose de mener une étude quant à la construction d'une voire plusieurs centrales hydroélectriques sur le canal du Ticle, et d'examiner l'impact écologique et le rendement économique. L'acquisition d'une autonomie énergétique lui paraît importante. Un bilan global quant aux autres énergies renouvelables à Delémont est par ailleurs en cours de réalisation.

M. Martinoli rappelle que, dans le passé, plusieurs installations ont fonctionné sur ce canal. Il précise également que des microcentrales ont été installées en Allemagne et qu'une telle demande a été émise par les Verts bâlois, sur les différentes rivières traversant la ville.

M. Pierre Brulhart informe que le Conseil de Ville sera saisi début 2010 d'un crédit visant à étudier ou réaliser des installations produisant de l'énergie renouvelable à Delémont, notamment une centrale hydraulique à la Grande-Ecluse et sur le Ticle, en cas d'acceptation du postulat. Deux volets relatifs à la géothermie et au photovoltaïque seront également inclus.

M. Stève Farine, PLR, n'étant pas opposé à cette étude, estime toutefois qu'un modèle économique de gestion des microcentrales manque au postulat. Son examen permettrait au Conseil communal de soumettre au Conseil de Ville un dossier complet faisant état du rendement, de l'impact environnemental et des modèles économiques possibles. Il demande donc d'ajouter cette notion au postulat.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, accepte cette modification.

DECISION : le postulat 4.07/09 - "Politique énergétique : petites centrales hydro-électriques", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.08/09 - "POLITIQUE ENERGETIQUE : POUR UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES", CS•POP•VERTS, M. EMMANUEL MARTINOLI

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, relatant les effets de la libéralisation du marché de l'électricité, souligne que l'énergie éolienne contribuera à l'autonomie énergétique partielle de la Ville face aux grands distributeurs d'énergie, qui imposent leurs prix. M. Martinoli indique que les Services industriels de Genève (SIG), avec leur partenaire REninvest SA, investiront, d'ici à 2015, 300 millions de francs dans la construction de sept parcs éoliens, dont le potentiel de production atteint 240 GWh. A titre indicatif, M. Martinoli précise que le Canton de Genève produit 25 % de son énergie. Ces nouveaux parcs

permettront aux SIG d'augmenter leur production d'énergie et de contrôler les prix. M. Martinoli est d'avis que, dans le futur, les ressources renouvelables seront payées à un bon prix, ce qui rend ce marché très intéressant pour les investisseurs. A ce sujet, il rappelle la décision du Conseil national d'augmenter la rétribution à prix coûtant (RPC) de Fr. -.60 à Fr. -.90 par kWh, ce qui alimentera les fonds disponibles en faveur des énergies renouvelables.

S'agissant de Delémont, M. Martinoli relève que le projet des SIG prévoit la construction de 17 éoliennes, pour laquelle une société sera constituée ; Delémont y participera à hauteur de 40 %, pour un droit de rachat de 25 % du courant produit, c'est-à-dire 15 GWh, dont le prix sera fixé pour sept ans au tarif RPC. Par cet accord avec les SIG, M. Martinoli estime que Delémont renonce à contrôler ses propres ressources énergétiques, contre des avantages financiers. Il estime que les communes de l'agglomération ou du district devraient conserver la maîtrise de l'énergie éolienne et investir elles-mêmes pour son exploitation, par l'intermédiaire d'une société leur appartenant, en parité avec un ou plusieurs distributeurs d'énergie en mains publiques. C'est ce qu'a réalisé RhôneEole SA, en Bas-Valais, où cinq communes se sont associées paritairement à des compagnies de distribution d'électricité. De l'avis de M. Martinoli, les emprunts sont facilement octroyés, vu qu'ils sont garantis par les lois sur l'approvisionnement énergétique et sur la RPC des énergies renouvelables.

D'autre part, s'agissant des éoliennes de Saint-Brais, M. Martinoli indique qu'une coopérative possède 35 % des actions de la société anonyme créée lors de la construction, les citoyens possédant le reste.

Par son postulat, M. Martinoli demande l'étude d'une structure sur le modèle RhôneEole, permettant aux communes de l'agglomération voire du district d'investir dans le parc éolien de la Haute-Borne, en parité avec un ou plusieurs distributeurs d'énergie en mains publiques.

M. Pierre Brulhart indique que les conventions relatives au parc éolien de la Haute-Borne sont déjà signées. S'agissant de Saint-Brais, il estime que la polémique suscitée nuit au développement de l'énergie éolienne. Quant au parc de la Haute-Borne, M. Brulhart souligne que la Ville a souhaité que 25 % de l'énergie produite puisse être achetée par la population delémontaine au prix de la RPC, non pas durant sept ans mais bien pendant la durée de vie de l'éolienne. Quant à la société anonyme qui sera créée en 2010, 10 % du capital appartiendront à la Ville, avec la possibilité de l'augmenter à 40 %. Les SIG accepteraient que les communes de l'agglomération soient impliquées sous certaines conditions, notamment qu'elles ne travaillent pas avec d'autres promoteurs d'éoliennes. Vu le montant de l'investissement, devisé à 100 millions de francs, M. Brulhart estime la démarche de Delémont appropriée.

M. Pierre Chételat, PLR, estime que la Ville doit être propriétaire des installations, par l'intermédiaire d'EDJ. Vu la grandeur du Canton, il est d'avis que les forces doivent être concentrées et que la politique en approvisionnement énergétique doit se faire au niveau cantonal. De plus, il rappelle que Delémont ne figure pas sur le plan directeur cantonal sur les sites potentiellement intéressants pour l'installation d'éoliennes. La Ville ne pourrait donc pas construire ses propres éoliennes sans l'accord du Canton mais elle pourrait peut-être prendre des parts dans EDJ. Ce sujet devant, selon M. Chételat, être débattu par le Parlement jurassien, il invite à refuser ce postulat.

M. Jean Parrat, CS•POP•Verts, estime que l'énergie doit être maîtrisée par la Ville, produite et si possible distribuée par des entités publiques, ce qui est le cas du projet de la Haute-Borne. Il n'est toutefois pas favorable à la collaboration avec EDJ dans ce domaine, cet établissement coûteux n'étant pas actif dans la diversification des énergies et le développement d'énergies renouvelables dans le Jura.

M. Pierre Brulhart rappelle que Delémont est actionnaire d'EDJ, dont les activités, selon de récentes discussions, pourraient être regroupées au niveau cantonal et élargies au-delà des frontières jurassiennes. Cette décision est malheureusement tardive, vu l'avancement du projet d'éoliennes. M. Brulhart confirme que le plan directeur cantonal ad hoc doit être modifié et relève le rôle important que Delémont peut jouer en matière de promotion des énergies renouvelables.

DECISION : le postulat 4.08/09 - "Politique énergétique : pour une gestion durable des ressources naturelles", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli est accepté par 28 voix contre 3.

9. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.09/09 - "POLITIQUE ENERGETIQUE : LE DECOUPLAGE, VENDRE MOINS, GAGNER PLUS !", CS•POP•VERTS, M. EMMANUEL MARTINOLI**

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, estime les économies d'énergie indispensables, la consommation ne pouvant pas s'accroître sans cesse, les ressources étant limitées. Par son postulat, M. Martinoli invite le Conseil communal à étudier les possibilités de vendre moins d'énergie, sans perte financière. Dans cette optique, il suggère une méthode appelée "découplage", qui a pour objectif d'aligner l'intérêt économique des Services industriels avec une politique de réduction de la consommation. Dans ce cadre, une autorité externe fixe périodiquement le chiffre d'affaires qui permettra de couvrir les coûts de production et d'assurer un bénéfice. En cas de vente supplémentaire, le bénéfice est rétrocédé aux consommateurs. Dans le cas contraire, le prix du kWh est augmenté. A titre d'exemple, M. Martinoli cite la Californie, où cette méthode a été mise en place, Etat qui consomme 50 % d'électricité en moins que le reste des Etats-Unis.

Parallèlement, M. Martinoli informe qu'une seconde méthode consisterait à rembourser, par voie fiscale, le surplus payé par certaines personnes sur le courant électrique, ce que le Grand Conseil bernois a récemment refusé.

M. Pierre Brulhart précise les différentes composantes de l'électricité, en premier lieu la part libéralisée de l'énergie pour les grands consommateurs, vendue sans bénéfice, seuls les frais internes étant ajoutés, ce qui rend le découplage impossible. S'agissant des PCP (prestations aux collectivités publiques), les taxes relatives aux prestations fournies lors de manifestations et à l'éclairage public sont autofinancées ; elles sont fixées lors de l'élaboration des tarifs et adaptées à la hausse ou à la baisse en fonction des résultats précédents. De plus, la constitution de fonds permet de limiter les fluctuations importantes des taxes. Un mécanisme de découplage est donc en place. Un tel procédé pourrait être instauré en ce qui concerne la troisième PCP, relative au droit d'utilisation du sol, bien que le montant perçu soit cohérent. S'agissant de la RPC et des services système, qui ne sont pas de compétence communale, les montants perçus auprès des consommateurs sont reversés aux instances supérieures, swissgrid en particulier. En ce qui concerne la RUR (rémunération d'utilisation du réseau), elle comporte une part de bénéfice pour les Services industriels, qui ne dépend toutefois pas de la consommation mais de la valeur du réseau, dont le calcul répond à des exigences strictes prévues par la nouvelle Loi sur l'approvisionnement électrique. La RUR doit permettre de financer l'entretien du réseau, ce qui oblige les Services industriels à adapter cette taxe. Dernière composante, la RUR amont rétribue les réseaux de transports de l'électricité jusqu'à Delémont ; elle est fixée par les FMB et répercutée sur les factures.

Dans ces circonstances, M. Brulhart estime que la pratique delémontaine comporte déjà un découplage. Il accepte tout de même le postulat, en relevant que la marge de manœuvre sera très faible, les Services industriels ne percevant actuellement aucun bénéfice de l'énergie.

DECISION : le postulat 4.09/09 - "Politique énergétique : le découplage, vendre moins, gagner plus !", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli est accepté par 24 voix, sans avis contraire.

10. **DEVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.11/09 - "PROMOUVOIR L'ENERGIE PHOTO-VOLTAÏQUE A DELEMONT", PS, M. FRANÇOIS KLOPFENSTEIN**

M. François Klopfenstein, PS, indique que, selon une publication de l'Office fédéral de l'énergie, 247 millions de francs seront mis à disposition annuellement pour compenser la différence entre le montant de la rétribution et le prix du marché. Pour 2010 toutefois, alors que le financement demeurera inchangé, la somme à disposition n'atteindra que 130 millions de francs, ce que M. Klopfenstein n'explique pas. Il met en exergue la

complexité du système de la RPC, qui ne parvient pas à satisfaire les nombreuses demandes, les petits projets étant sur liste d'attente alors que les constructions d'envergure ont de meilleures chances de succès.

M. Klopfenstein est persuadé que la Ville peut favoriser les projets de ses citoyens, grâce aux compétences des Services industriels, qui pourraient assurer un support technique et administratif. Aussi, il suggère d'étudier de manière approfondie les modèles économiques offrant aux projets photovoltaïques de meilleures chances de succès, avec une rentabilité convenable, et de faciliter l'accès au fonds de la RPC.

S'agissant de cette source d'énergie, M. Klopfenstein relève les coûts actuellement élevés des panneaux solaires, qui devraient baisser vu les investissements industriels importants consentis. Détaillant les différentes variantes de panneaux, M. Klopfenstein relève que de nombreuses entreprises suisses sont à la pointe de la technologie photovoltaïque.

M. Pierre Brulhart informe que le Conseil communal accepte cette motion, qui sera incluse dans le crédit relatif à l'étude des énergies renouvelables.

Mme Anne Seydoux, PDC-JDC, relevant la marge de manœuvre limitée de la Municipalité et de la Confédération, s'étonne de l'acceptation de cette intervention sous la forme de la motion, qui revêt un caractère contraignant. Aussi, son groupe l'acceptera si elle est transformée en postulat.

M. Pierre Chételat, PLR, se rallie aux propos de Mme Seydoux.

M. François Klopfenstein, PS, accepte la transformation de sa motion en postulat.

DECISION : la motion 5.11/09 - "Promouvoir l'énergie photovoltaïque à Delémont, PS, M. François Klopfenstein, transformée en postulat qui portera le no 4.13/09, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

11. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.12/09 - "ANIMATION NOCTURNE : LA MÉDAILLE ET LE REVERS DE LA MÉDAILLE", CS•POP•VERTS, M. MAX GOETSCHMANN**

M. Max Goetschmann, CS•POP•Verts, n'est pas satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Max Goetschmann, CS•POP•Verts, constate que la Ville, par les propositions du groupe "Incivilités" a pris des mesures pour remédier aux nuisances visuelles en Vieille Ville. Toutefois, il est d'avis que le Conseil communal sous-estime le risque de nuisances sonores liées au projet de Centre de la jeunesse et de la culture au Château, raison de l'opposition de certains riverains. Il admet que ces nuisances sont provoquées par les clients des établissements de tous ordres de ce secteur de la ville et considère que les démarches prévues par l'Exécutif ne permettent pas d'être optimiste. En particulier, à l'heure actuelle, de nombreux automobilistes ne respectent pas les interdictions de circuler en Vieille Ville. L'absence d'amende donne un caractère de fête à la Vieille Ville, dans l'esprit de bon nombre de clients. Quant aux établissements publics, M. Goetschmann indique que certains diffusent de la musique à l'extérieur des bâtiments, en fin de soirée, problématique qu'il pensait réglée depuis longtemps.

M. Goetschmann s'interroge donc sur la présence, en Vieille Ville, de la Police locale, dont l'effectif lui semble flou, vu les informations contradictoires dont il a connaissance en période de moratoire. Ce sujet pourrait être repris par la Commission de gestion et de vérification des comptes communaux. De plus, M. Goetschmann souhaite un complément d'information s'agissant des charges à partager entre les organisateurs de manifestations et les collectivités publiques.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, estime les solutions proposées par l'Exécutif, qui passent par la répression, superficielles. A son sens, les raisons des incivilités doivent être

trouvées, notamment par la mise sur pied d'une équipe associant un travailleur social et un psychologue qui pourraient étudier ce phénomène.

M. Pierre Kohler, maire, s'agissant du Centre de la jeunesse et de la culture, indique que des discussions ont eu lieu dernièrement avec ses représentants. Toutefois, le Conseil communal refuse d'associer le SAS au problème de nuisances en Vieille Ville, afin de ne pas prendre la jeunesse en otage en ce qui concerne les incivilités. M. Kohler met en exergue les contrôles de police, relativement nombreux, effectués par la Police cantonale. Il admet que la situation actuelle n'est pas satisfaisante, en dépit de la convention liant Delémont et Courroux, qui mettra d'ailleurs au concours, en janvier 2010, un poste d'agent de police rattaché à Delémont. L'Exécutif mène actuellement une réflexion dans le cadre de l'agglomération, étant donné que d'autres communes voisines ont émis le vœu d'être rattachées à la Police locale de Delémont, raison pour laquelle la mise au concours d'un poste d'agent à Delémont a été suspendue.

S'agissant des nuisances sonores et des incivilités, M. Kohler informe qu'une rencontre aura prochainement lieu avec les restaurateurs de la Vieille Ville, afin d'examiner les solutions possibles, reprenant ainsi la pratique abandonnée il y a quelques années.

12. **ELECTION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 2010**

a) **Présidence**

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, propose M. David Asséo en qualité de Président du Conseil de Ville pour l'année 2010.

DECISION : M. David Asséo est élu Président du Conseil de Ville 2010, à l'unanimité, par 40 voix.

M. David Asséo : tout d'abord merci de votre confiance. Pour commencer, on parle de remerciements, je souhaite remercier, en votre nom, le président sortant Romain Seuret pour le travail accompli tout au long de l'année 2009. Romain a eu d'autant plus de mérite qu'il a été plongé directement à ce poste sans pouvoir bénéficier de la préparation qu'offre un passage préalable au Bureau du Conseil de Ville.

Etre élu à la présidence du Conseil de ville, est un honneur et une responsabilité. Honneur parce que le poste est, il faut le dire, totalement honorifique. Mais aussi parce que natif ni du Jura ni de Delémont, mais de Genève, je mesure la confiance témoignée, par mon groupe d'abord puis ensuite par vous, chers collègues, avec cette élection. Je mesure aussi l'ouverture vis-à-vis de quelqu'un qui n'habite ici que depuis 18 ans, donc moins de 5 générations, comme dans d'autres endroits. Comme "produit importé" pour raisons professionnelles de Genève, ce qui change pas mal de l'habitude qui veut que le mouvement se fasse quasi exclusivement en sens inverse, je puis témoigner du bon accueil reçu pour ma famille et moi-même à Delémont pour réussir une intégration. Merci à ceux qui se sont trouvés à l'époque en première ligne, je pense en particulier à Jean-Claude Hennet, Daniel Milani ou Max Goetschmann, qui m'ont accueilli ici. Cette élection est aussi un peu la leur.

Honneur oui, mais aussi responsabilité. Evidemment celle que la fonction électorale nous oblige aussi bien vis-à-vis de nos mandants, la population, que notre propre conscience et nos groupes au Conseil de Ville. Pour le Président, je crois que la seule responsabilité est d'essayer de passer inaperçu, c'est-à-dire, à l'image d'un arbitre pendant un match, de faire en sorte que le bon suivi de l'ordre du jour, la procédure et la bienséance - un terme parfaitement adapté à notre activité - soient de mise. Et j'ajouterai : d'être concis. Dont acte.

Merci d'avance de votre indulgence et que cette fin d'année 2009 et l'année 2010 soient douces pour vous et vos proches. Merci.

b) **1^{ère} vice-présidence**

M. Luc Dobler, PCSI, propose la candidature de M. Paul Fasel à la 1^{ère} vice-présidence du Conseil de Ville 2010.

DECISION : M. Paul Fasel est élu à la 1^{ère} vice-présidence du Conseil de Ville 2010, à l'unanimité, par 40 voix.

c) 2^{ème} vice-présidence

M. Alphonse Poupon, PS, propose la candidature de M. Sébastien Lapaire à la 2^{ème} vice-présidence du Conseil de Ville 2010.

DECISION : M. Sébastien Lapaire est élu à la 2^{ème} vice-présidence du Conseil de Ville 2010, par 39 voix.

d) Scrutateur 1

M. Didier Schaller, PDC-JDC, propose la candidature de Mme Anne Froidevaux au poste de scrutateur 1 du Conseil de Ville 2010.

DECISION : Mme Anne Froidevaux est élue au poste de scrutateur 1 du Conseil de Ville 2010 à l'unanimité, par 40 voix.

Scrutateur 2

M. Stève Farine, PLR, propose la candidature de M. Pierre Chételat au poste de scrutateur 2 du Conseil de Ville 2010.

DECISION : M. Pierre Chételat est élu au poste de scrutateur 2 du Conseil de Ville 2010 à l'unanimité, par 40 voix.

Discours du Président

Mesdames et Messieurs les Conseillers de Ville, M. le Maire, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, j'ai eu le plaisir, tout au long de l'année 2009, de conduire les débats et de représenter le Législatif delémontain à diverses manifestations. Côté notre population dans les contextes les plus différents les uns et des autres apporte beaucoup et est très enrichissant.

J'ai constaté que dans notre Législatif, il y a débat et ceci est réjouissant. Si, parfois, il est rude, il est important et nécessaire. Le dialogue et les idées sont importants surtout si on arrive à en convaincre le plus grand nombre, afin que celui-ci donne la chance de pouvoir se mesurer à la réalité. Lors de mon discours de président élu en début d'année, je mentionnais que composer nécessite de dialoguer et de débattre. Une idée, une autre idée, une vision différente, et on recherche la solution, le juste milieu qui satisfait le plus grand nombre, ceci pour le bien de l'ensemble.

Arrivé au terme de cette année, je pense que nous pouvons encore gagner en hauteur, en vision stratégique, et laisser tomber les combats d'arrière-garde et les coups de sabre doctrinaires qui n'apportent absolument rien. Nous devons travailler pour le bien commun de notre système politique et notre système politique nous y contraint. Le consensus, mot que certains n'aiment pas entendre, nous oblige à évoluer conjointement. Un, voire deux groupes de personnes n'emportent pas la décision. Plus de trois sont nécessaires. Cela nécessite de l'écoute et de la compréhension mutuellement. Je souhaite vivement qu'un conseiller de ville, qui s'exprime à la tribune, soit pas chahuté, mais respecté et écouté. C'est ce qui s'appelle tout simplement le respect. S'il devait disparaître, le dialogue serait ainsi rompu au détriment de tous. J'ose espérer qu'à l'avenir il y aura plus de tolérance. Un Législatif doit travailler de concert avec son Exécutif. Ce dernier s'est engagé sans réserve depuis son entrée en fonction et il est très réjouissant de voir une telle énergie se déployer pour développer notre ville. N'oublions pas que l'Exécutif et l'Administration doivent pouvoir agir librement dans leurs sphères de compétences. Le niveau de la conduite leur appartient, n'interférons pas.

Gérer une ville, diriger une administration, n'est pas chose simple. Cela nécessite de prendre des décisions qui ne font pas toujours plaisir mais qui sont nécessaires pour le bon fonctionnement de l'organisation. Pensons que les responsables ne sont guère libres. Leurs décisions répondent à des impératifs qui ne leur laissent souvent pas le choix. L'audace d'un Exécutif doit être souhaitée, soutenue, et non combattue. Il vaut mieux

prendre des décisions audacieuses et risquer de se tromper plutôt que de tergiverser sans fin et avoir raison trop tard, comme le disait Marilyn Kennedy.

L'année 2010 est à notre porte. Notre assemblée continuera ses débats l'an prochain sous la direction de nouvelles personnes. Je félicite M. David Asséo, nouveau président du Conseil de Ville 2010, pour son élection à la tête du Législatif delémontain de l'an 2 de la législature 2009-2012. Je suis persuadé qu'il saura mener à bien les débats et je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions. Mes félicitations s'adressent également aux membres du Bureau du Conseil de Ville, réélus dans de nouvelles fonctions, ainsi qu'au nouvel élu qui intègre le Bureau.

Le passage de témoin d'une présidence apporte son lot de remerciements. Au-delà d'une simple politesse, merci c'est aussi l'expression d'un sentiment noble : la reconnaissance. M. le Maire, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, merci pour votre engagement en faveur de notre ville. Transmettez nos remerciements à notre Administration pour son engagement et la qualité de son travail. Je remercie le Bureau du Conseil de Ville pour l'appui qu'il m'a apporté tout au long de l'année par ses franches discussions, son amabilité et sa faculté de composer dans le processus de décisions. Un merci particulier à Mme la Chancelière Edith Cuttat-Gyger et à Mme la vice-chancelière Nadia Maggay pour leur efficacité et la conscience professionnelle qui les anime. Je peux vous assurer qu'il est facile d'être président avec un pareil soutien. A vous tous, merci de m'avoir confié la présidence du Conseil de Ville 2009. Je vous remercie pour votre attention, vive Delémont !

M. Stève Farine, PLR, remercie M. Romain Seuret pour son travail effectué durant l'année 2009 et lui remet un cadeau.

M. Paul Fasel, PCSI, adresse également à M. Romain Seuret les remerciements du Bureau du Conseil de Ville pour cette année de présidence.

13. **DIVERS**

M. Stève Farine, PLR, présente le travail de la Commission de la jeunesse, dans le cadre de la lutte contre les incivilités, notamment les tags et graffs sauvages. Un projet, se basant sur les axes de l'éducation, la prévention, la réparation et la punition, a débouché sur diverses actions, qui seront mises sur pied jusqu'en juin 2010, entre autres la réalisation d'une fresque par un graphiste professionnel. Dans un premier temps, le projet s'attachera à la compréhension et la perception des tags et graffs et des panneaux seront mis à la disposition des tagueurs et graffeurs. Le 19 décembre 2009 aura lieu la manifestation "La der de la Saint-Georges - action tags et graffs", à laquelle le Conseil de Ville et le Conseil communal sont invités. La commission saisira cette occasion pour présenter son projet. En dernier lieu, M. Farine remercie les membres de la commission, MM. André Parrat et Hakim Zitouna, ainsi que les services communaux pour le travail fourni dans ce projet.

M. Jean Parrat, CS•POP•Verts, fait un état des réalisations de ces quatre dernières années à La Trinidad, notamment les amenées d'eau, les reforestations, l'aménagement de jardins potagers ou la construction de maisons traditionnelles. De plus, des tonnes de graines pour la replantation ont été mises à la disposition de petits paysans. Le service du bibliobus a été renforcé en 2009, dont près de 1'000 enfants bénéficient. Par ailleurs, le *Movimiento comunal* a reçu le prix de l'ONG de l'année, décerné par l'ONU, et d'importants projets sont prévus pour ces cinq prochaines années. Comme habituellement, M. Parrat met en vente le traditionnel calendrier du groupe Nicaragua.

M. Pierre Kohler, maire, au terme de la première année de législature, remercie le Bureau, le Conseil de Ville et la fonction publique pour le travail accompli. Dans le cadre du développement de la ville, il présente les différentes réalisations, destinées à rendre Delémont plus attractive ou à améliorer son image à l'extérieur du Canton : *De Delémont à Hollywood*, *Delémont marée basse*, la place de la Gare et les transports publics, la rénovation du Centre sportif et des écoles ainsi que la réfection de routes.

En ce qui concerne les perspectives dès 2010, les projets ci-après sont en cours d'évaluation dans les domaines suivants :

- **activité industrielle** : extension de la Communance ;
- **logements** : création d'un éco-quartier dans le secteur du Gros-Seuc et de logements dans différents secteurs de la ville ;
- **culture** : rénovation de la Salle Saint-Georges, réalisation du Centre de la jeunesse et de la culture, construction d'un complexe sur le terrain occupé actuellement par le garage du Ticle abritant le futur CREA, les bibliothèques, la ludothèque, le CCRD et la Maison de l'enfance ;
- **écoles** : agrandissement du Collège ;
- **énergie** : parc éolien à la Haute-Borne, centrale hydroélectrique de la Grande-Ecluse ;
- **Gare** : implantation d'une station-vélos, limitation de la circulation dans ce secteur, avec contournement du trafic, réorganisation de la place de stationnement pour cars postaux, construction d'un second sous-voie et d'un immeuble abritant la HEP BEJUNE, des logements et des commerces ;
- **sports et loisirs** : couverture de la patinoire, installation d'un toboggan à la piscine en plein air, création d'un centre de congrès en partenariat avec les CFF et Comptoir delémontain SA, réaménagement des Jardins du Château, assainissement du stand de tir de Bambois.

M. Romain Seuret, président, clôt la séance et souhaite à l'assemblée d'excellentes fêtes et une bonne année 2010.

Ont été déposés : 1 postulat
2 motions

La séance est levée à 20 h 25.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Romain Seuret

Nadia Maggay

Delémont, le 11 janvier 2010